

LES CHIFFRES DU JOUR

2 milliards de voyageurs ont déjà pris un TGV, a annoncé hier la SNCF. S'il a fallu vingt-deux ans au TGV, entre son lancement en 1981 et 2003, pour transporter son premier milliard de voyageurs, neuf années auront suffi pour doubler la mise. Mais 30 % des lignes à grande vitesse ne sont pas rentables.

+ 19 % de croissance des ventes en ligne en 2012 en France, selon les données publiées hier par la Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 45 Mds€. Les acheteurs en ligne sont désormais 31,7 millions. L'année aura été marquée par l'explosion des ventes sur smartphones et tablettes, avec un boom de 160 %.

+ 9 % C'est la hausse en 2012 des ventes de cognac en Chine et à Singapour, d'après les statistiques publiées mi-janvier par le Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic). Mais les Etats-Unis restent les premiers importateurs de cette eau-de-vie, loin devant Singapour et la Chine.

- 12 % L'action Apple a connu une forte baisse en séance hier à Wall Street. L'action est tombée à 453 \$ (339 €), son plus bas niveau depuis février 2012. Pourtant, la marque à la pomme a annoncé avoir vendu 47,8 millions de smartphones iPhone au dernier trimestre et 22,9 millions de tablettes iPad. Des chiffres records qui ne rassurent pas les marchés, inquiets quant à la capacité d'Apple à continuer d'innover et à faire face à une concurrence de plus en plus agressive.

LA BONNE NOUVELLE

Légère baisse du prix du gaz

Un peu de répit pour le compte en banque au cœur de l'hiver. Les prix du gaz, qui n'ont cessé de flamber ces dernières années, vont baisser de 0,5 % en février. La raison de cette décision ? L'Etat a modifié fin 2012 le mécanisme de fixation des tarifs afin de modérer le plus possible la flambée des prix pour les consommateurs et de réduire le risque de recours judiciaires. Depuis mi-2005, les tarifs réglementés de l'opérateur historique GDF Suez (85 % des abonnés en France) se sont envolés de près de 80 %. Ils ont encore subi une hausse de 2,4 % en janvier dernier. Mais attention à une probable hausse brutale, car la réforme du mode de calcul des prix ne met pas totalement fin aux contentieux entre l'opérateur et le gouvernement. Après une décision du Conseil d'Etat, GDF Suez a déjà obtenu de pouvoir facturer à ses clients le manque à gagner lié au gel des tarifs fin 2011. Et le deuxième fournisseur mondial en énergie pourrait même obtenir un deuxième rattrapage lié aux hausses limitées de 2012 qui avaient été décidées par le gouvernement Ayrault. Un préjudice estimé à 185 M€. La ministre de l'Ecologie et de l'Energie, Delphine Batho, a elle-même reconnu qu'il était « difficile de dire » si la baisse surprise serait durable.

Atari embauche son détracteur

La société de jeux vidéo, sous le coup d'une enquête pour abus de bien social, a recruté l'initiateur de la plainte. La firme ne souhaite pas commenter.



Lyon (Rhône). Atari (ici les studios lyonnais) a créé le premier jeu vidéo, Pong, en 1972. Après quarante et un ans d'existence, l'entreprise met la clé sous la porte.

Comment se débarrasser d'un gêneur qui vous attaque en justice ? En l'embauchant ! C'est comme ça qu'Atari, le célèbre éditeur de jeux vidéo, a tenté de déminer une procédure pour abus de bien social lancée en mai par un actionnaire minoritaire, Ronan M.

Alors que la société (ex-Infogrammes), loin de sa période faste des années 1990, affiche des pertes et que l'action a perdu plus de 95 % de sa valeur, les dirigeants se sont octroyés des rémunérations faramineuses : 500 000 € annuels pour le président du conseil d'administration, Franck Dangeard, en 2012, 800 000 € pour le PDG, Jim Wilson... Mais le 26 novembre, en toute discrétion, le plaignant a signé un accord proposé par Franck Dangeard : en échange du retrait de sa plainte, il sera intégré au sein du tout nouvel « advisory board » contre rémunération. « Dès la réception du retrait de plainte, votre mission débutera à partir du 1er janvier 2013, précise le contrat. Vous devrez aussi nous faire parvenir la liste des autres plaignants et les contacter pour leur dire de renoncer à leur procédure. » Certains des autres plaignants ont effectivement reçu ce courrier où on leur proposait un dédommagement de 1 000 € en échange du retrait de leur plainte.

Contacté hier sur ce sujet, Atari « n'a pas souhaité commenter cette information ». Ronan M., embarrassé, a tenté de se justifier de son côté. « Avant ma plainte pour abus de

bien social, j'avais déjà été débouté à deux reprises au tribunal de commerce contre Atari et contraint de payer des indemnités ! Il faut se mettre dans ma position. Dangeard m'a présenté un plan de redressement de la société qui avait l'air crédible et, franchement, mon contrat ne propose pas de rémunération énorme », explique-t-il sans en préciser le montant.

Atari est en dépôt de bilan

Malgré tout, cette tentative risque de rester vaine. Selon nos informations, le parquet a ouvert une enquête préliminaire le 2 août, confiée à la brigade financière. Sur les dix-sept petits actionnaires qui s'étaient joints à la plainte de Ronan M. avant que celui-ci se retire, seuls trois ont décidé d'abandonner.

« Quatorze plaintes sont donc toujours en cours », indique son avocat, Marc Amblard. Et, depuis novembre, la situation d'Atari est carrément devenue critique : les filiales américaines de la marque ont décidé de couper les ponts avec la maison mère française et, fin décembre, l'actionnaire principal, le fonds d'investissement BlueBay, a annoncé qu'il ne « pouvait plus soutenir » Atari. Du coup, le titre a été suspendu à la Bourse lundi et Atari a annoncé le dépôt de bilan. « Si Atari cesse d'exister, cela rendra obsolète mon accord », assure Ronan M., qui envisagerait alors... de porter plainte de nouveau !

SÉBASTIEN RAMNOUX

Affaire Adidas: le domicile de Tapie perquisitionné

Des perquisitions ont eu lieu hier matin aux domiciles de Bernard Tapie et de Stéphane Richard, actuel PDG d'Orange et ancien directeur de cabinet de Christine Lagarde, ex-ministre de l'Economie. Les magistrats enquêtent sur la décision prise par Bercy au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy de recourir à un arbitrage pour solder le contentieux qui opposait Bernard Tapie au Cré-

dit lyonnais concernant la vente litigieuse d'Adidas. Le tribunal arbitral avait condamné la structure publique qui gérait le passif de la banque à verser à l'homme d'affaires 400 M€ (intérêts compris).

Selon « le Monde », l'affaire pourrait rattraper Nicolas Sarkozy, ce dernier ayant reçu Bernard Tapie à de nombreuses reprises en 2007-2008.

BOURSE Séance du jeudi 24 janvier 2013 Retrouvez tous les jours les cours de la Bourse sur www.leparisien.fr

CAC 40 3752,17 points + 0,70 %

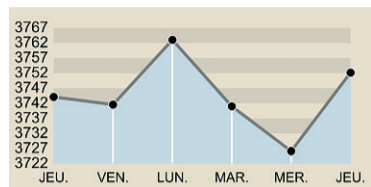


Table with 2 columns: Index Name and Change. Includes New-York Dow Jones, Londres Footsie, Francfort Dax, Tokyo Nikkei.

LA DETTE 1818 Md€ C'est la dette aujourd'hui, soit 89,9 % du PIB.

8524 Selon Eurostat, au troisième trimestre 2012, la dette publique de la zone euro a atteint 90 % de son PIB, soit 8 524 milliards d'euros. Parmi les pays les plus endettés : sans surprise, la Grèce (152,6 %). Avec un ratio de seulement 9,6 %, l'Estonie fait figure de meilleur élève devant le Luxembourg et ses 20,9 %. Celui de la France étant de 89,9 %.

Table with 3 columns: Libellé, dern.€, préc.€. Includes Etats-Unis USD.

Table with 4 columns: Once, Lingot 1kg, Napoléon. Includes 1671 \$, 40380, 240,1.

PÉTROLE Le baril de Brent (163,66) 113,31 \$ + 0,45 %

LE SBF 120

Large table with 4 columns: Libellé, dern., % Var., % an. Lists various companies like Accor, ADP, Air France-KLM, etc.

LES VALEURS A SUIVRE ...

Plastic Omnium (+ 2,02% - 27,55 €) Le leader mondial des pièces et modules de carrosserie et des systèmes à carburant pour l'automobile a dégagé un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros l'an dernier. Une croissance de 13,9 % étayée par un quatrième trimestre record. Record également du carnet de commandes 2012 qui permet à Plastic Omnium de rester serein pour le nouvel exercice.

Technip (+ 0,49% - 83,30 €) Le titre du spécialiste mondial du management de projets pour l'industrie de l'énergie n'a pas spécialement réagi après l'annonce d'un contrat pour une unité pétrochimique en Inde. Pas d'enthousiasme non plus après la recommandation positive d'Oddo qui a confirmé sa recommandation d'Achat assortie d'un objectif de cours de 97 euros.

CGG Veritas (- 2,02% - 21,795 €) Depuis son point haut du 1er novembre dernier, le titre CGG Veritas a dégringolé de plus de 13 %. Beaucoup de cabinet d'études ont dégradé l'action en début d'année et Goldman Sachs les a imités ce jeudi. Les analystes de la banque américaine sont passés de Neutre à Vendre en abaissant leur objectif de cours de 23,90 euros à 21,60 euros.

Ipsen (+ 4,55% - 26,305 €) Le groupe pharmaceutique et son partenaire Inspiration Biopharmaceuticals ont signé une convention pour vendre des actifs à Baxter International. Ce dernier s'est engagé à leur racheter les droits mondiaux d'un traitement en développement pour l'hémophilie ainsi que le site industriel d'Ipsen près de Boston.